



Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil Syndical du 19 décembre 2025

(Document soumis au débat)

Sommaire

PREAMBULE	1
1. Contexte 2026 et ses conséquences pour les orientations budgétaires.....	2
2. Evolutions des ressources humaines du SDE65	5
2-1 Evolution des effectifs	5
2-2 MISE A DISPOSITION et Budgets Annexes (ref. année 2024)	6
2-3 MASSE SALARIALE et REGIME INDEMNITAIRE	7
2-4 Mesures de gestion du personnel	Erreur ! Signet non défini.
3. Finances du SDE65.....	8
3-1 Budget principal.....	8
3-2 Budgets annexes.....	9
4. Les perspectives budgétaires du SDE65	10
4-1 Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 – budget principal	10
4-2 Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65– budgets annexes	16
4-3. Evolutions prévisionnelles des ressources humaines du SDE65 pour 2026.....	16
5. Etat de la dette.....	17
6. Orientations générales et budgétaires 2026	18
6-1 – Organisation du SDE65, moyens humains et matériels.....	18
6-2 – service Réseaux de distribution électrique et de télécommunication	19
6-3 – Service Eclairage public.....	20
6-4 – Service Transition énergétique.....	21
6-5 – SEML Ha-Py Energies	22

Annexe : principales réalisations 2025

PREAMBULE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » - art. 107- a créé le « Rapport d'Orientation Budgétaire » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientation budgétaire.

Inséré à l'article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce texte précise qu'un établissement public de coopération intercommunale comme le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses,
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

Elles donnent lieu à un débat acté par une délibération spécifique et à la publication du ROB par les moyens adéquats.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires qu'il exerce, le Syndicat a mis en œuvre trois budgets en conformité avec l'application de la réglementation fiscale.

1. Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- des fonctions supports : direction générale, communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- des investissements sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension, éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques... ;
- de l'exploitation et de la maintenance des réseaux électriques, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- de la transition énergétique : le conseil en énergie partagé, les audits énergétiques sur les bâtiments publics, les animations chaleur renouvelable, le groupement d'achat d'énergies, la gestion de la facture d'énergie de l'éclairage public, les études énergie...

2. Le budget annexe « Energies Renouvelables »

Il porte les activités marchandes comptabilisées dans la régie comme les projets de production d'électricité photovoltaïque ou hydroélectrique avec vente d'énergie.

3. Le budget annexe « Réseaux de chaleur »

Il porte les activités marchandes liées à la production de chaleur renouvelable par biomasse ou géothermie, avec vente de chaleur.

La réglementation encadrant le DOB ne donne ni recommandation, ni obligation concernant la forme du Rapport d'orientations Budgétaires - ROB. Il est donc proposé d'établir un seul ROB réunissant les trois budgets, afin de renforcer la compréhension et la cohérence entre ces derniers.

1. Contexte 2026 et ses conséquences pour les orientations budgétaires

Un contexte national morose avec des répercussions sur notre budget :

La loi de finances 2026 n'étant pas encore votée, et compte-tenu des incertitudes politiques nationales, les orientations budgétaires reposent sur des hypothèses.

Le contexte économique français reste à croissance faible (de l'ordre de 0.7 % en 2025 suivie d'une accélération attendue à 0.9 % en 2026) malgré une inflation qui diminue (1.2 % en octobre 2025), une dette publique qui se dégrade, et un taux de chômage qui reste fort (>7 %). Cette dynamique s'adosse à l'augmentation progressive de la consommation des ménages, et à la reprise attendue de l'investissement privé.

Le contexte national sera marqué en 2026 par le renouvellement des Conseils Municipaux : ce contexte se traduit traditionnellement par une baisse des demandes d'infrastructures des collectivités.

Enfin, des charges de fonctionnement supplémentaires impactent notre budget (augmentation de la CNRACL décidée en 2024 sur 3 ans, nouveau versement Urssaf pour la mobilité régionale, augmentation du Turpe...) alors que des ressources d'investissement sont en baisse depuis 2 ans (baisse du Fonds vert, baisse des CEE...).

Nos budgets annexes sont également impactés par ce contexte avec des éléments particuliers : baisse des tarifs d'achat de l'électricité renouvelable produite, baisse des aides du Fonds Chaleur...

Notons que l'accise sur l'électricité a baissé en 2025 de 7 % par rapport à nos attentes, en lien avec la baisse des consommations et le développement de l'autoconsommation.

Pour rappel, et à plus long terme, les deux recettes les plus importantes du SDE65 (le financement des aides à l'électrification rurale et l'accise sur l'électricité) peuvent être menacées à l'occasion d'une loi de finance.

Tous ces éléments nous amènent à proposer des prévisions prudentes en termes de ressources de fonctionnement et d'investissement d'une part, et donc en termes de dépenses d'autre part.

Des finances saines et maîtrisées

Malgré les incertitudes de moyen terme, les 3 principales ressources d'investissement (apportées par l'accise sur l'électricité, les redevances d'investissement d'Enedis, les aides du FACE...) seront vraisemblablement maintenues, mais à un niveau légèrement plus faible pour l'accise et le FACE.

Les comptes du SDE65 sont par ailleurs en équilibre.

Enfin, le SDE65 a su s'adapter et évoluer en mettant en place de nouveaux programmes générant de nouvelles ressources comme :

- Avances remboursables CDC (cf. programmes « Tête en Led »)
- Programmes financés par l'ADEME : les GÉNÉRATEURS Occitanie, Animation chaleur renouvelable, Contrat Chaleur Renouvelable Territorial et gestion déléguée du Fonds chaleur...
- Programmes financés par les CEE : ACTEE, Lum'acte
- Programme financé par la Banque des Territoires : EduRénov
- Programme sur la biodiversité avec le PNP

Le SDE65 s'efforce par ailleurs à rechercher d'autres opportunités de financements tels par exemple le Poctefa, la Banque des Territoires...

La création de la SEML Ha-Py Energies a permis également de compléter l'offre du SDE65 et les moyens humains et matériels mis à disposition par le SDE65 sont remboursés par la SEML qui génère des bénéfices.

Des investissements nécessaires au développement durable des territoires et aux attentes des collectivités

Malgré le contexte, les investissements structurants vont se poursuivre, mais sans doute **en léger recul par rapport à 2025** qui a été pour le SDE65 une année très forte en investissement, notamment pour accompagner le développement économique et urbain : renforcement et extension des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public, poursuite du déploiement des IRVE, achat d'énergies, programmes d'économies d'énergie dans les bâtiments publics, développement des énergies renouvelables....

Beaucoup de ces opérations permettent également aux collectivités de réaliser des économies réelles directes, d'aménager le territoire ou de gagner en qualité de vie.

La baisse des demandes de travaux ou d'interventions des communes auprès du SDE65, constatée depuis ou 2 ans, produira des effets en 2026.

Maintien de l'équilibre budgétaire et maîtrise du niveau d'endettement

En 2026, l'objectif demeure pour le SDE65 de maintenir l'équilibre budgétaire et maîtriser le niveau d'endettement tout en préservant sa capacité d'investissement pour ses collectivités, signe d'une gestion efficiente des ressources. Le développement de nos actions vers l'indispensable transition énergétique et écologique demeure notre axe principal de fonctionnement au service des communes et de plus en plus avec les EPCI.

Malgré l'augmentation des charges, les équilibres du budget (Dépenses/Recettes) seront atteints aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, aux conditions suivantes :

- **Eclairage public :**
 - o Ne financer que les travaux de rénovation, les enfouissements de réseaux et bien sûr les charges d'exploitation et de maintenance (dont candélabres accidentés)
 - o Accompagner les autres programmes sans participation financière (éclairage des stades et monuments...)
 - o Mettre en place un nouvel interacting avec la Banque des Territoires
 - o Actualiser le montant des AP antérieures et solder les anciens programmes
 - o Sur les études et le fonctionnement : le programme Lum'Acte (FNCCR) nous apportera de nouveaux financements et l'organisation du service sera optimisée pour le rendre plus efficient
- **Réseaux électriques :**
 - o Poursuivre les priorités d'investissement, en étant prudent sur les programmations dans l'attente des affectations du FACE
 - o IRVE : terminer les programmes fortement subventionnés en cours et développer de nouvelles offres sur parkings (obligations loi LOM) sans participation du SDE65
 - o Actualiser le montant des AP antérieures et solder les anciens programmes.
- **Transition énergétique**
 - o Réseaux de Chaleur renouvelable : la priorité sera donnée au rééquilibrage de notre budget (subvention d'équilibre + mise à jour des polices d'abonnement). De nouveaux projets seront engagés, uniquement en phase « étude », dans l'attente d'une situation complètement maîtrisée (si de nouveaux travaux sont engagés, ce sera uniquement dans le cadre d'une décision modificative du budget).
 - o Electricité renouvelable photovoltaïque : suite au travail mené en 2024, le budget est bien maîtrisé en ciblant les investissements les plus sûrs ; le service de maintenance a été finalisé et sera proposé aux communes qui ont investi par elles-mêmes sur des ouvrages PV ; la nouvelle mission d'animation « GÉNÉRATEURS Occitanie » (ADEME) permet

d'apporter un service de conseil gratuit. La promotion de l'autoconsommation permettra de faire émerger de nouveaux projets.

Conseil en énergie : recentrage des missions d'accompagnement vers les nouveaux programmes subventionnés sur le budget principal : ACTEE+ (avec la FNCCR), EduRénov (avec la CDC), Parcours « bâtiments publics » (avec l'AREC), ...

Des ambitions maintenues pour assurer un accompagnement de plus en complet des communes, de leurs organes associés et des EPCI

Le SDE65, en 2026, pourra ainsi maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement, sur les missions historiques (électrification et éclairage public), et les missions nouvelles (transition énergétique) en développement.

Ces ambitions, déclinées dans le projet de service 2022-2026, sont au nombre de 7 :

- 1- Renforcer notre organisation pour améliorer la qualité et la sécurité juridique
- 2- Améliorer les deux missions historiques du SDE (électricité et éclairage public), pour un haut niveau de satisfaction dans le cadre de la nouvelle concession
- 3- Conforter notre rôle de « service public » de la transition énergétique
- 4- Investir fortement le développement des énergies renouvelables
- 5- Développer la mobilité électrique
- 6- Préparer les enjeux de demain
- 7- Communiquer pour valoriser et faire connaître le SDE65

Ce volontarisme se traduira par le maintien d'un niveau d'investissement important, mais en baisse par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre du renouvellement de l'exécutif, il sera étudié un nouveau projet de service 2027-2032, pour fixer un nouveau cap au SDE65 et à son équipe dirigeante.

2. Evolutions des ressources humaines du SDE65

2-1 Evolution des effectifs

Le total des effectifs comprend les fonctionnaires et les contractuels.

Le SDE65 comptait au 1^{er} janvier 2025 45 agents, 46 au 31 décembre 2025.

Fin 2026, nous devrions être 44, du fait du départ à la retraite d'un agent et du non renouvellement d'un contractuel.

EFFECTIF au 1^{er} janvier 2025 :

Au 1^{er} janvier 2025, l'effectif pourvu du SDE65 se décomposait ainsi :

Agents titulaires :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	1
	B	3
	C	4
FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	10
	C	13
TOTAL TITULAIRES		33

Agents contractuels :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	0
Dont 1 apprenti	B	1
	C	0
FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	4
	C	5
TOTAL CONTRACTUELS		12

DEPARTS en 2025

- retraite : 1
- fin de CDD : 1

RECRUTEMENTS réalisés en 2025

- Apprenti Master droit public : 1
- CDD sur emploi permanent : 2

EFFECTIF au 31 décembre 2025 :

Au 31 décembre 2025, l'effectif pourvu (46 agents) du SDE65 se décompose ainsi :

Agents titulaires :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	1
	B	3
	C	4
FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	10
	C	12
TOTAL TITULAIRES		32

Agents contractuels :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	0
Dont 1 apprenti	B	1
	C	0
FILIERE TECHNIQUE	A	3
	B	5
	C	5
TOTAL CONTRACTUELS		14

2-2 MISE A DISPOSITION et Budgets Annexes en 2025

- Convention de gestion avec la SEML Ha-Py Energies :
 - 1 agent de catégorie A – filière technique : Jean Chaneac -
 - 0.5 agent de catégorie A – filière technique : Ambroise Claverie
 - 0.25 agent de catégorie A – filière administrative : Florence Armary
- Agent affecté sur budget annexe Photovoltaïque :
 - 0.2 agent de catégorie B : Gauderic Maribaud
- Agent affecté sur budget annexe Chaleur renouvelable :
 - 1 agent de catégorie B – filière technique : Arnaud Larvol

2-3 MASSE SALARIALE et REGIME INDEMNITAIRE

Sur Budget Principal 2025 : 2 633 680 € (pour rappel en 2024 : 2 465 439.16 €)

Sur Budget Annexe :

- Photovoltaïque : 11 246.83 € soit 20% du coût de l'agent
- Chaleur renouvelable : 54 298 € soit l'intégralité du coût de l'agent

Régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire a été actualisé en 2024 et distingue les niveaux d'expertise en 9 groupes :

Catégorie C :

G2 : agent d'exécution

G1 : encadrement de proximité, expertise

Catégorie B :

G3 : expertise, chargé de mission

G2 : adjoint à un responsable de service, expert conseiller technique

G1 : responsable de service

Catégorie A :

G4 : chef de service sans encadrement

G3 : chef de service avec encadrement

G2 : chef de pôle

G1 : direction générale, emplois fonctionnels

Ce régime comprend une prime mensuelle (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en 2 fois.

2-4 Mesures de gestion du personnel

Règlement intérieur :

Délibération du 22 novembre 2013 approuvant le règlement intérieur.

Un nouveau règlement a été approuvé par délibération du 19 décembre 2024 et est applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

Temps de travail :

Délibération modifiant le temps de travail (passage de 39 h à 35 h).

Télétravail :

Délibération DEL42-03-2020 du 6 mars 2020 pour la mise en place du télétravail, modifié par délibération du 13 novembre 2024.

Il est contrôlé régulièrement par la GRH et les chefs de service.

Astreinte et Heures supplémentaires :

Il existe deux types d'astreinte au SDE65 qui concernent l'éclairage public : astreinte d'exploitation, astreinte de sécurité.

Les heures supplémentaires ne sont rémunérées au sein du SDE65 que pour les agents de catégorie B et C, essentiellement à l'occasion de sorties de l'astreinte.

Montants correspondant aux heures supplémentaires en 2025 :

Cat C : 2 346.67 €



soit un total de
6 978.37 €

Cat B : 4 631.70 €

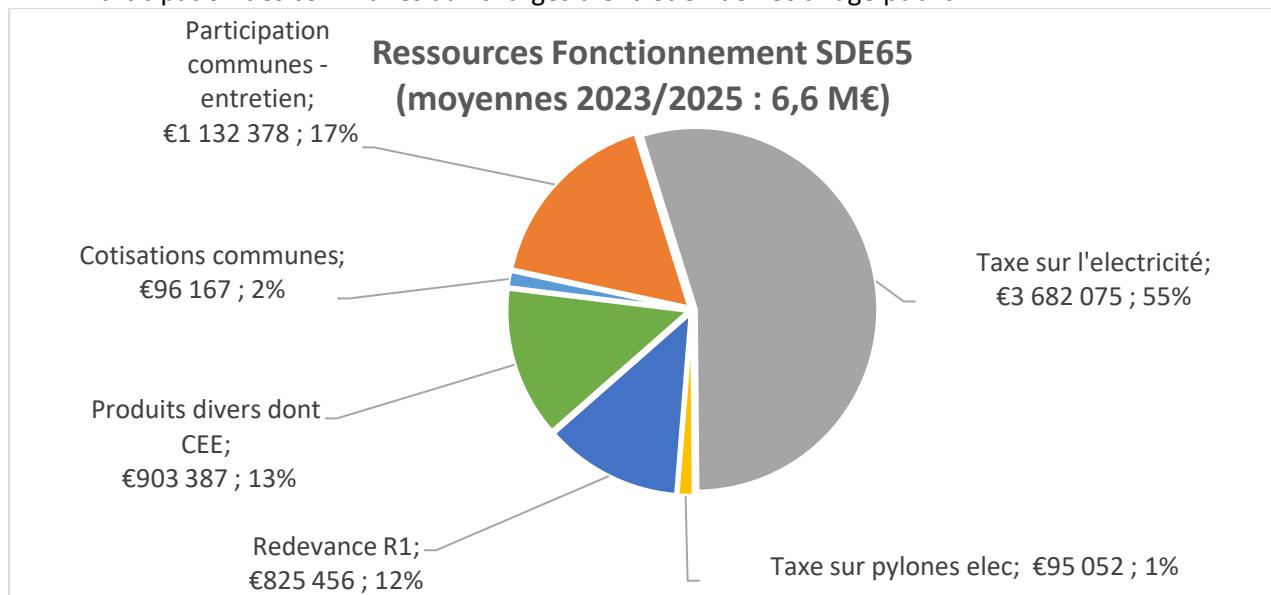
3. Finances du SDE65

3-1 Budget principal

Les ressources principales du Syndicat, hors gestion des factures d'énergie de l'éclairage public des communes (qui représentent une somme annuelle en dépense et en recette de 1.3 M € environ), sont les suivantes :

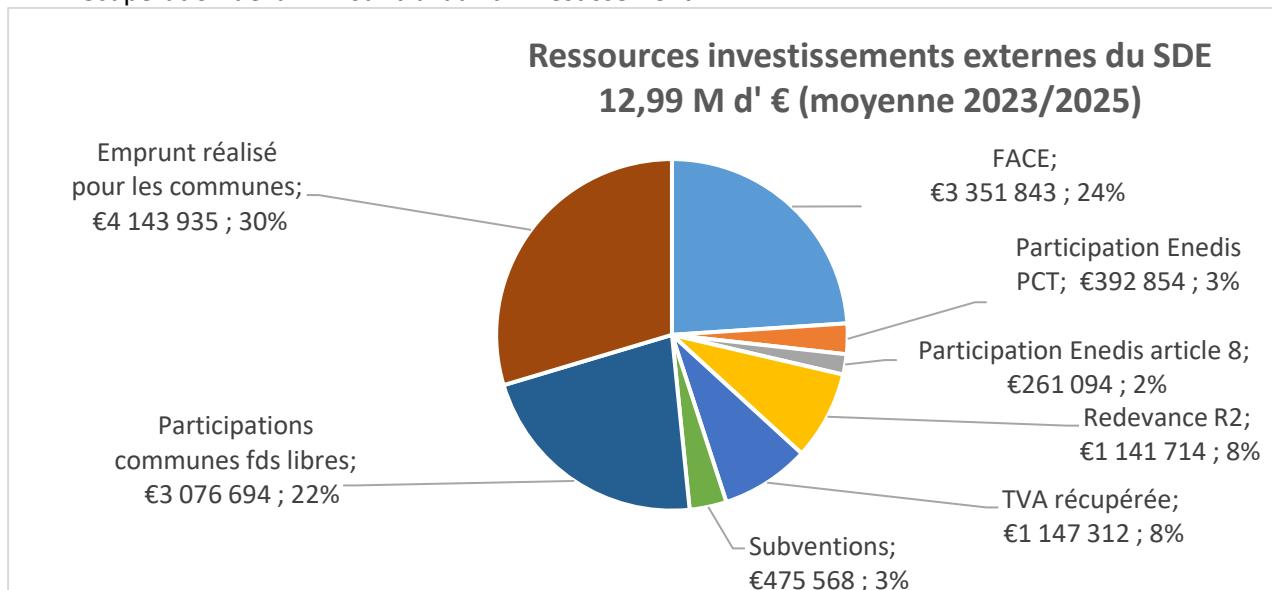
Ressources de fonctionnement : de l'ordre de 6 M € - en baisse par rapport à 2024 (perte de CEE...)

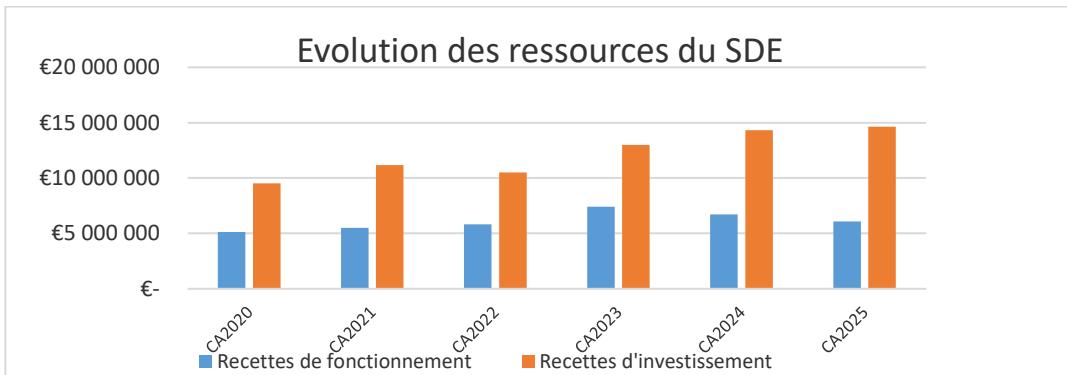
- Cotisations des communes
- Redevance d'exploitation de la concession Enedis (R1)
- Taxe sur la consommation finale de l'électricité
- Taxe sur les pylônes électriques
- Produits exceptionnels et vente CEE
- Participation des communes aux charges d'entretien de l'éclairage public



Ressources d'investissement : de l'ordre de 14.6 M € - en hausse (du fait des intracting sur l'EP)

- Compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale.
- Redevance d'investissement de la concession Enedis (R2).
- Participation Enedis pour l'enfouissement des réseaux des communes urbaines (article 8).
- Participation des communes aux investissements.
- Subventions des partenaires publics : ADEME, Etat, Région, Département.
- Récupération de la TVA sur travaux d'investissement.





On note l'augmentation des ressources d'investissement et la baisse des ressources de fonctionnement.

3-2 Budgets annexes

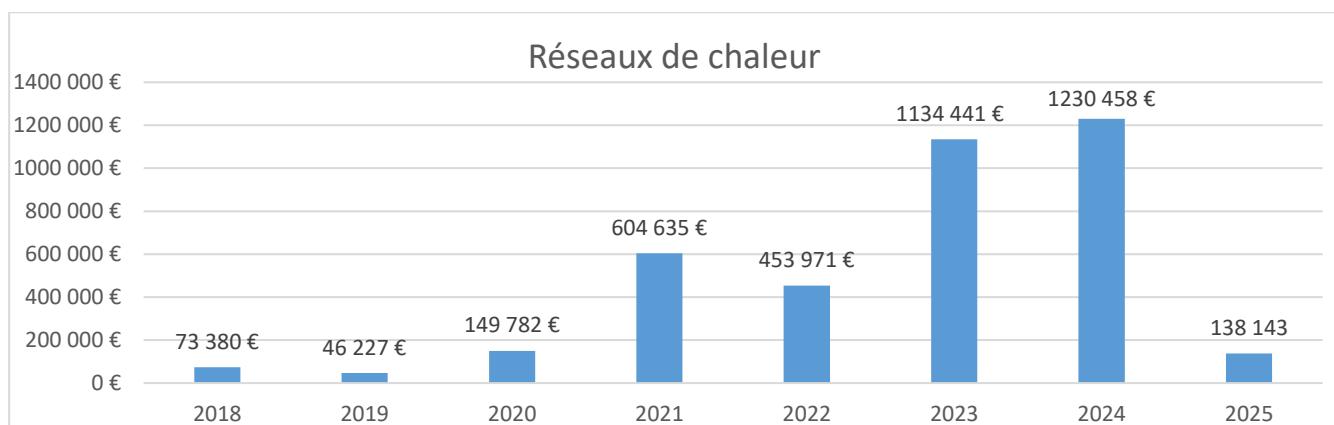
Les deux budgets annexes (Chaleur renouvelable et ENR électrique) ont été créés en 2018. Ils ont vocation à être équilibrés par la vente de chaleur ou d'électricité renouvelable, et les subventions.

Ces budgets sont à vocation commerciale (SPIC) : ils relèvent de l'instruction comptable M4 et sont soumis à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices. Ils sont établis en Hors Taxe.

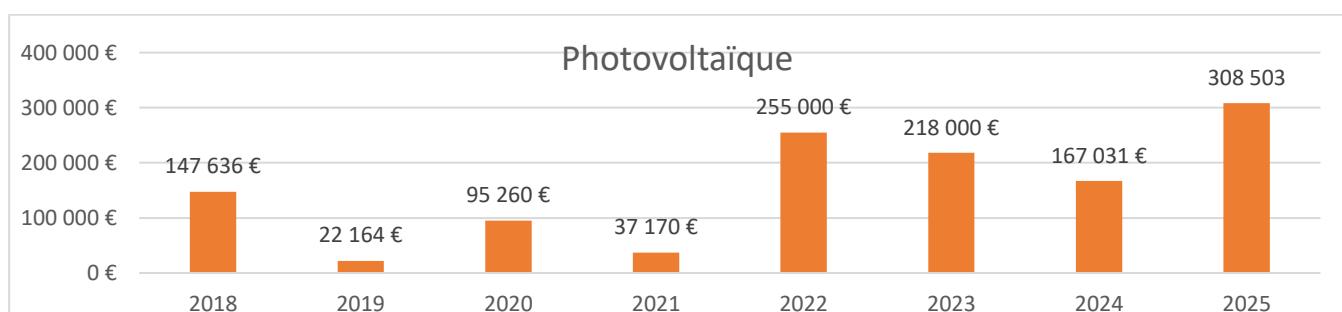
Les investissements sont essentiellement couverts par les subventions sollicitées et l'emprunt, complétés des bénéfices d'exploitation qui ont vocation à grandir avec le temps.

Ces budgets n'impactent donc pas le budget principal. Les prévisions budgétaires sont calées sur les ambitions en matière de réalisation des équipements et du montant des aides financières susceptibles d'être obtenues.

Investissements réalisés depuis 2018 – réseaux chaleur



Investissements réalisés depuis 2018 – toitures PV



Le budget photovoltaïque est un budget sécurisé dans la mesure où les recettes (qui proviennent du soleil et du prix de vente connu au départ) sont stables. Il ne génère pas de bénéfice car les projets réalisés sont peu rentables. Le budget Chaleur au contraire est très peu sécurisé car il dépend d'hypothèses de consommations qui sont rarement atteintes du fait des hivers doux et de la recherche d'économies d'énergie. Ce budget est donc actuellement en déficit chronique avec un programme en cours pour un retour à l'équilibre à 3 ans.

4. Les perspectives budgétaires du SDE65

4-1 Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 – budget principal

4-1-1. Une ressource de fonctionnement en légère baisse pour équilibrer l'augmentation des charges

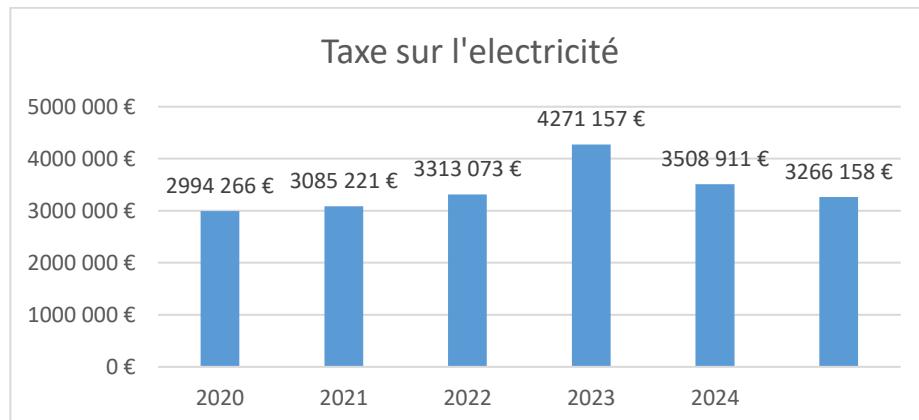
Factures d'énergie :

Depuis 2019, le SDE65 gère les factures d'électricité d'éclairage public de plus de 300 communes, ce qui représente un volume de 1.3 million d'euros environ, qui s'équilibre en dépense et en recette (cette énergie et la dépense associée étant reportées sur les communes bénéficiaires).

Accise sur l'électricité :

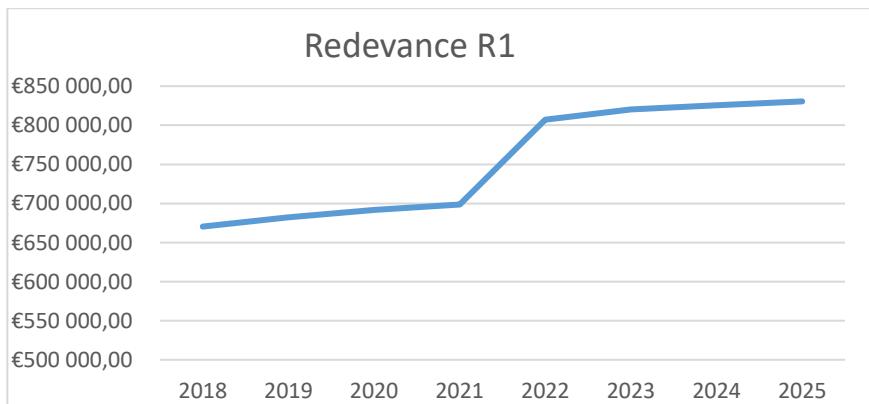
La ressource principale du SDE65 reste l'accise sur l'électricité. Elle était en augmentation régulière, avec des fluctuations liées à la rigueur des hivers. En 2025 pourtant elle connaît une régression importante de 7 % (- 250 000 euros) du fait d'une baisse de consommation en lien avec la douceur de l'hiver, la recherche d'économies des clients et le développement de l'autoconsommation.

Depuis le 01/01/2023, c'est l'Etat qui la perçoit pour la reverser au SDE65. Cette réforme a conduit à un versement exceptionnel en 2023, car nous avons touché en plus de la redevance 2023 le 4eme trimestre 2022. En 2025, la dotation a été de 3.25 M €. Elle est indexée sur la consommation électrique départementale et sur l'évolution des prix, ce qui lui assure une stabilité relative.



Redevance Enedis :

Avec le changement de contrat de concession, la redevance de fonctionnement dite R1 versée par Enedis a augmenté d'environ 90 K€ depuis 2022. Cette ressource sera en légère hausse avec une augmentation indexée sur le coût de la vie, le nombre d'abonnés au réseau et les longueurs de réseau.



Cotisation des communes :

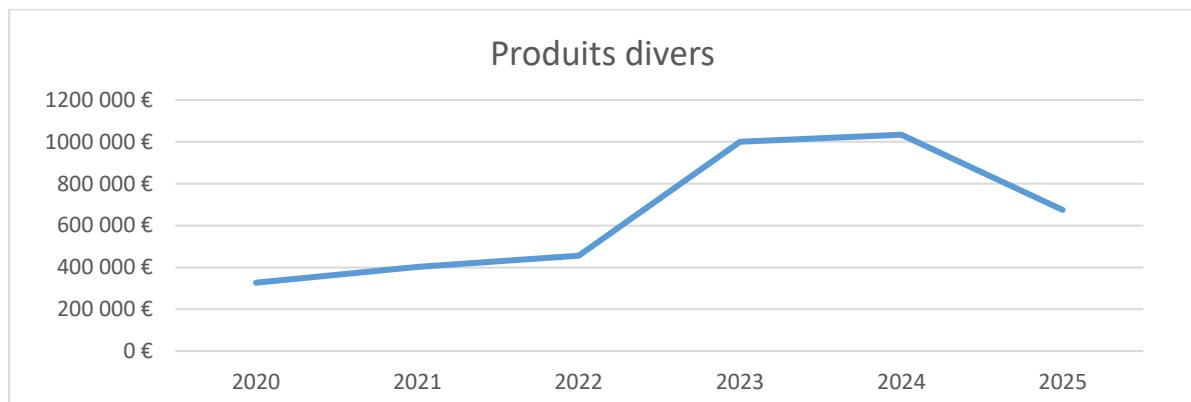
En ce qui concerne les cotisations des communes sur la section de fonctionnement, cette recette a été augmentée en 2023 et 2025 pour financer les missions « gratuites » du SDE65, de plus en plus nombreuses : groupement d'achat d'énergies, suivi énergétique, conseil en énergie, gestion de la facture de l'éclairage public, audits énergétiques, prêt de matériel... Elle reste minime pour les communes (de 50 à 1 000 euros).

La recette générée a été en 2025 de 100 000 euros environ.

Produits divers :

La ressource « produits divers » est en diminution, en lien d'une part avec la forte diminution des CEE de la rénovation de l'éclairage public. Les missions d'animation financées par l'ADEME permettent toutefois de maintenir cette ressource à un bon niveau, ce qui permet de financer les effectifs de la transition énergétique.

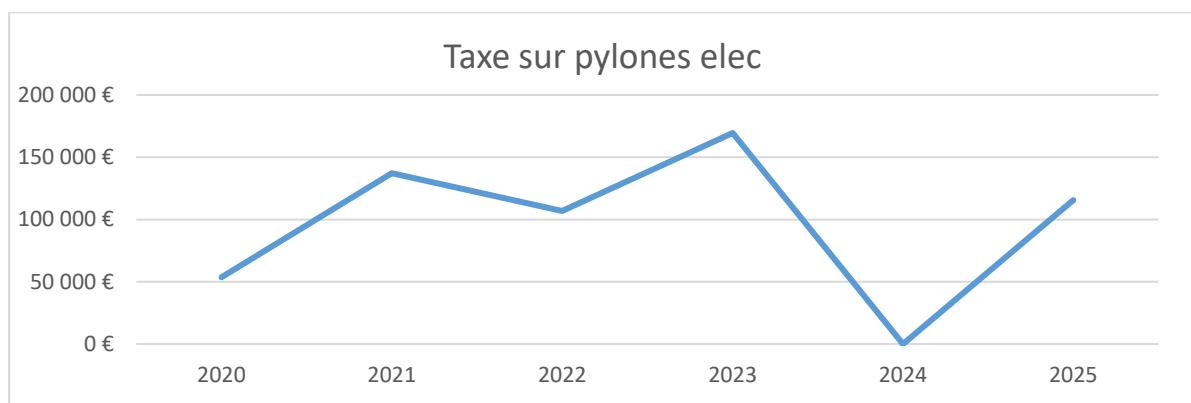
Elle avait augmenté significativement en 2023 en lien avec la vente des CEE et les missions ADEME.



Taxe sur les pylônes :

La taxe sur les pylônes est liée à l'utilisation des ouvrages électriques par les réseaux de télécommunication. Celle-ci a augmenté depuis 2020, en lien avec le déploiement de la fibre.

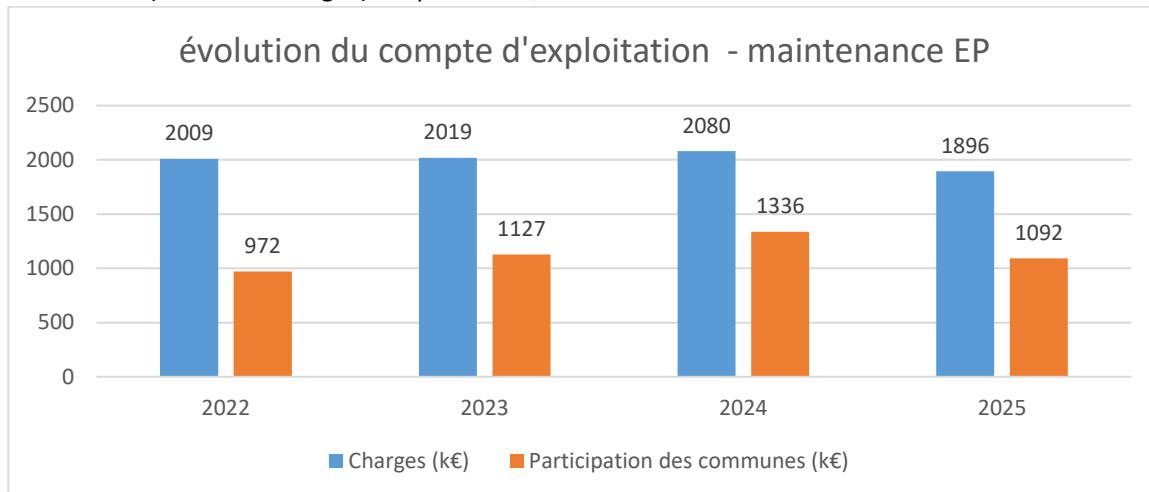
En 2024, nous n'avions pas pu obtenir d'Orange cette recette en raison d'une réorganisation de leurs services. Celle-ci a donc été perçue en 2025.



Recettes de maintenance de l'éclairage public :

En ce qui concerne la participation des communes aux charges d'entretien et de maintenance de l'éclairage public, celle-ci permet au SDE65 de financer ce service dont les dépenses sont équilibrées grâce à la taxe sur l'électricité.

Jusqu'en 2020, le SDE65 consacrait de l'ordre de 300 000 euros de fonds propres (30 % des charges) pour équilibrer le service éclairage public. En 2021, ce montant est passé à 650 K€ (40 % des charges) et en 2022 à 1 000 K€ (50 % des charges). Depuis 2023, ce montant est stabilisé.



Recettes de maintenance des feux de signalisation :

En ce qui concerne l'exploitation et la maintenance des feux de signalisation et des IRVE, les recettes apportées par les communes augmentent en raison du développement de cette activité. Ce service est à l'équilibre.

Il en est de même pour les bornes de recharge dont le nombre augmente ainsi que la fréquentation.

Résultat financier – entretien des feux tricolores :

- *Dépenses* 26 209 € TTC
- *Participation des communes au service* 30 302 € TTC

Conclusion : le budget principal de fonctionnement sera proposé à niveau constant, autorisant la couverture des dépenses en hausse, compensée par une baisse de l'effectif (-1, départ non remplacé).

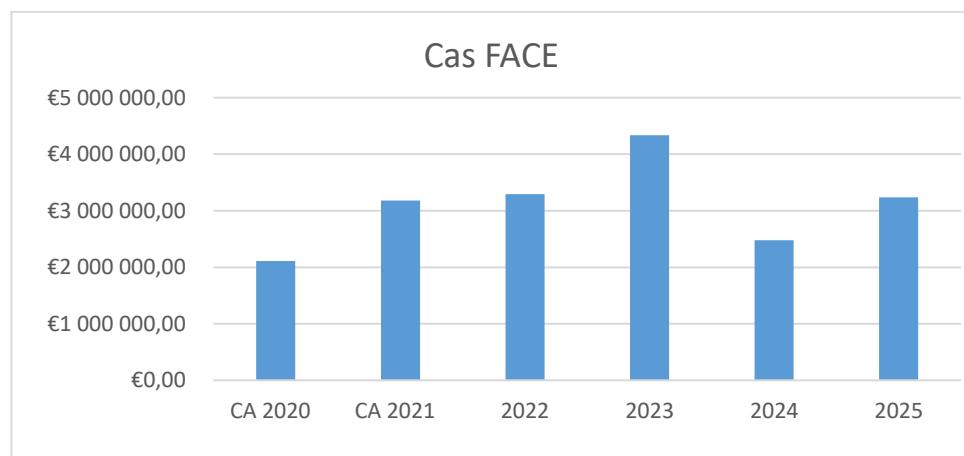
1-1-2. Des ressources d'investissement en hausse depuis quelques années, malgré la baisse des financements de l'Etat.

Le CAS FACE :

La 1ere ressource d'investissement du SDE65 pour les travaux d'électrification est le CAS-FACE : compte d'affectation spéciale d'amortissement des charges d'électricité par le Ministère de la Transition Ecologique.

Celle-ci représente de l'ordre de 3.3 M €/an et est versée en fonction de la réalisation des programmes qui se réalisent sur une durée de 4 ans maximum.

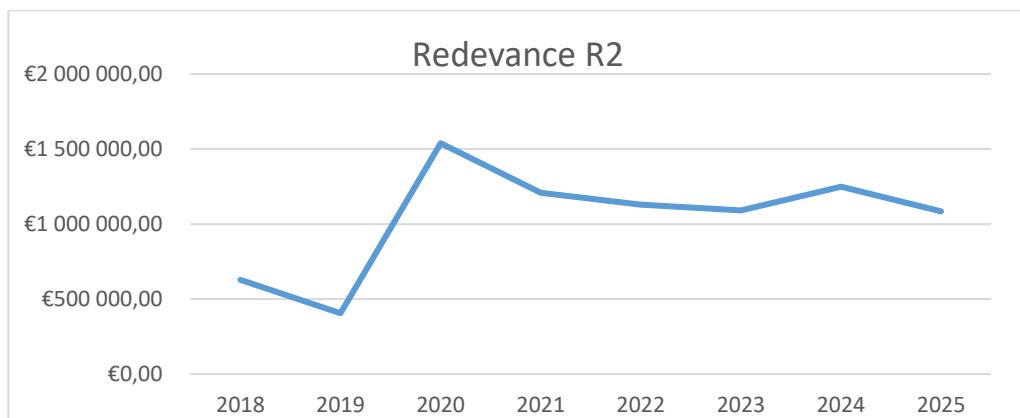
En baisse régulière jusqu'en 2020 (-4 % an), elle a été augmentée depuis, en lien avec les intempéries et des programmes spécifiques au plan de relance. Les programmes financés par le CAS FACE le sont entre 65 et 80 % du montant HT. En 2024, des retards de réalisation n'ont pas permis d'encaisser la totalité des aides du FACE qui ont été versées en 2025.



Redevance ENEDIS :

La ressource d'investissement issue de la concession Enedis (R2) était jusqu'à présent liée au volume des travaux réalisés par le SDE en matière d'électrification hors programmes FACE, et aux travaux réalisés sur l'éclairage public (avec un décalage d'un an). L'augmentation de la R2 de 2020 à 2022 est directement liée aux nombreuses opérations menées en matière d'éclairage public.

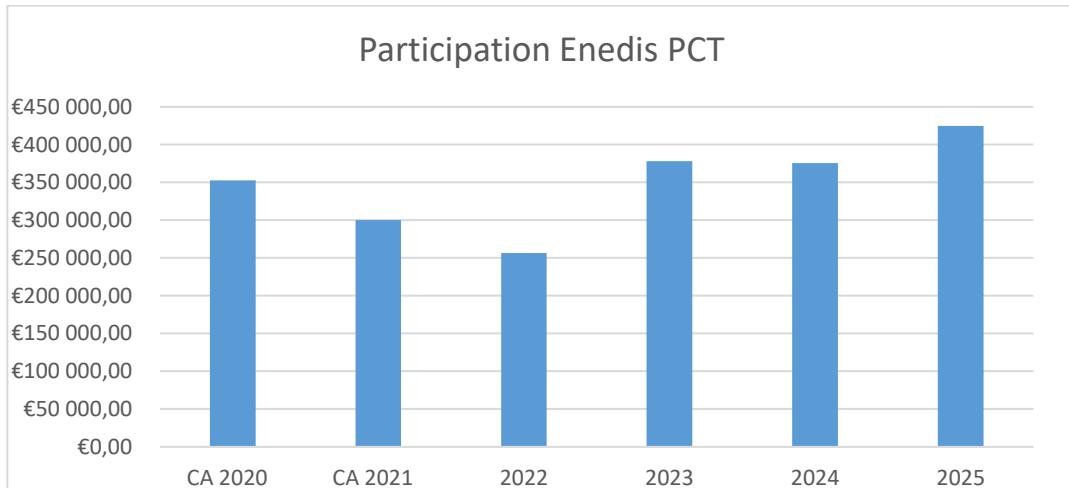
A partir de 2022, avec le changement de mode de calcul, la R2 est très peu financée par les travaux d'éclairage public. Par contre, par effet de lissage, et tenant compte des travaux réalisés en électrification hors FACE, celle-ci reste élevée (2022 : 1 114 k€, 2023 : 1 091 k€, 2024 : 1 249 k€, 2025 : 1 084 k€). A terme, elle se situera entre 900 et 1 000 k€, ce qui est bien supérieur aux valeurs des années 2010 à 2018 (600 k€).



Article 8 et réfaction sur les extensions de réseau :

Enedis apporte au SDE65 deux autres ressources d'investissement : une aide à l'enfouissement des lignes électriques en secteur urbain (article 8 de la concession) et 40 % des travaux d'extension de réseaux pour le développement urbain. La R2 a été négociée à 350 000 euros dans le nouveau contrat (contre 250 000 actuellement) ce qui permet un volume de travaux de cette nature plus important.

Par ailleurs, la participation PCT (part couverte par le Tarif ou réfaction) vient équilibrer les dépenses générées par les travaux d'extension de réseaux, sachant que le complément est apporté par les communes bénéficiaires. Cette recette est donc directement proportionnelle aux travaux réalisés. Elle était en baisse pendant les années COVID, en lien avec la diminution des extensions d'urbanisme, mais a connu une certaine reprise en 2023 et 2024.



Financement de l'éclairage public :

En ce qui concerne l'éclairage public, les investissements étaient soutenus par les financements externes (TEPCV, plan de relance...) obtenus par le SDE en répondant aux appels à programmes.

Ce n'est plus le cas actuellement : l'Etat a stoppé ces aides à l'éclairage public.

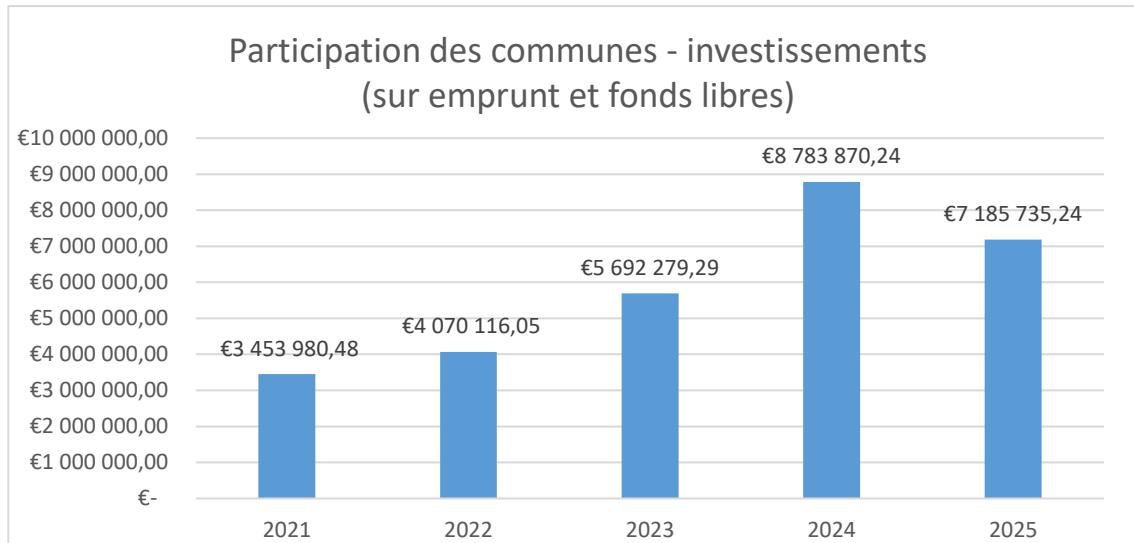
Depuis 2023, l'investissement est désormais soutenu par les programmes « Tête en Led », financés par une avance remboursable (Intrating CDC) remboursé sur 13 ans par les communes sur les économies générées.

Récupération TVA :

La récupération de la TVA se fait par deux moyens : directement dans le cadre des travaux effectués sur les réseaux concédés, exploités par ENEDIS et avec un décalage d'une année pour les autres travaux (EP essentiellement) via le FCTVA. Cette ressource est donc en lien direct avec les travaux effectués les années N et N-1.

Participation des communes à l'investissement :

L'équilibre final de la section d'investissement se fait d'une part par l'excédent de la section de fonctionnement et d'autre part par les participations des communes aux travaux dont elles sont bénéficiaires (fonds de concours ou emprunt mutualisé)



Avec la fin des aides de l'Etat à l'éclairage public, les communes doivent financer des rénovations indispensables dans la mesure où les lampes sodium ne seront plus autorisées à la vente à partir de 2027.

La participation des communes (fonds libres ou emprunt) au budget d'investissement du SDE65 pèse désormais 35 %, soit de l'ordre de 3 millions d'euros / an.

Conclusion : dans le contexte particulier électoral de 2026 et compte-tenu des charges croissantes des communes, le budget principal d'investissement sera revu à la baisse par rapport à 2025, autorisant toutefois l'engagement d'actions nouvelles attendues par les communes.

4-2 Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 – budgets annexes

Pour 2026, les ressources externes sont bien connues puisqu'il s'agit :

- Pour le budget annexe Chaleur renouvelable : principalement du Fonds Chaleur pour l'investissement, de la vente de chaleur pour le fonctionnement.
- Pour le budget annexe ENR-électriques : du recours à l'emprunt pour l'investissement, de la vente d'électricité renouvelable pour le fonctionnement qui doit couvrir en particulier le remboursement des emprunts. Ce prix de rachat est actualisé par la CRE tous les 3 mois, en très forte baisse en 2025, ce qui nécessite de réorienter les prochains projets vers l'autoconsommation individuelle ou collective.

Compte-tenu de la situation actuelle de ces budgets, les orientations budgétaires sur ces chapitres sont au final liées :

- Pour le budget annexe Chaleur renouvelable : recherche d'un équilibre d'exploitation pour la section de fonctionnement, réalisation des investissements nécessaires à la finalisation du projet de Loures-Barousse sans engager un nouveau réseau. Des études seront toutefois lancées ou poursuivies pour préparer l'avenir et répondre aux attentes des communes.
- Pour le budget annexe ENR-électriques : sur la base d'objectifs de travaux (cible : 5 à 10 toitures PV/an)

4-3. Evolutions prévisionnelles des ressources humaines du SDE65 pour 2026

Voir en annexe le rapport sur les ressources humaines.

Sur Budget Principal 2025 : la masse salariale et le régime indemnitaire ont représenté **2 633 680 €** (*pour rappel en 2024 : 2 465 439.16 €*)

En 2025 ces charges ont augmenté, compte-tenu d'une part de l'évolution des salaires (cf. point d'indice, évolution du RIFSEEP, augmentation de la CNRACL, promotions) d'autre part du recrutement d'un directeur adjoint décidé en 2023 et d'un responsable de la maintenance.

En **2026**, ces charges seront de même ampleur, les augmentations (cf. point d'indice, évolution du RIFSEEP, augmentation de la CNRACL, contribution au versement transport, promotions) étant compensées par les diminutions (non remplacement d'un départ à la retraite).

Sur Budget Annexe :

- Photovoltaïque : 11 246.83 € soit 20 % du coût de l'agent
- Chaleur renouvelable : 54 298 € soit l'intégralité du coût de l'agent

Ces charges seront légèrement augmentées en 2026 compte-tenu d'une part de l'évolution des salaires (cf. point d'indice, évolution du RIFSEEP, augmentation de la CNRACL, promotions) d'autre part de la prise en compte plus importante des parts salariales sur le budget photovoltaïque.

5. Etat de la dette

Budget général :

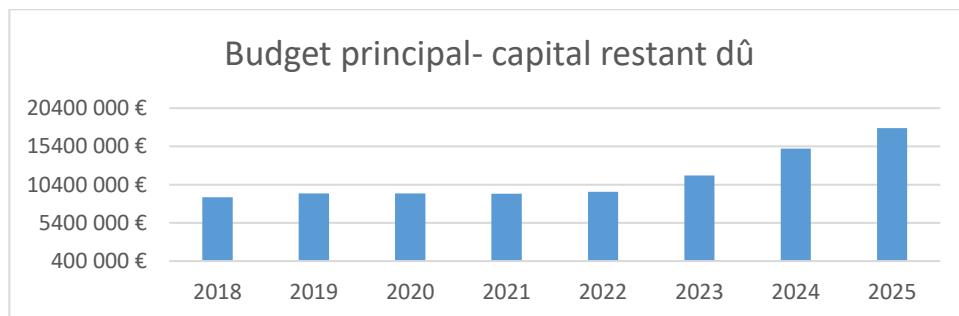
Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de l'ensemble de nos 21 contrats de prêts en cours sera de **17 781 449 euros** (15 117 039 € en 2024) :

- 1 emprunt à la Caisse d'Epargne,
- 1 emprunt à la Banque Dexia CLF,
- 7 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 5 emprunts à la Banque Postale
- 1 emprunt au Crédit Foncier
- 4 emprunts Intracting Caisse des Dépôts.

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes passés chaque année pour une durée de 15 ans sauf pour les emprunts Intracting qui sont sur des durées plus courtes (10 ou 13 ans). Les taux varient de 0.44 % (année 2020) à 5 %.

Ils sont mutualisés entre toutes les communes qui choisissent de ne pas financer leur participation sur leurs fonds libres l'année des travaux, pour les financer pendant 15 ans (capital et intérêt) à partir de l'année suivant les travaux.

La dette, qui était stable en raison de la fin des emprunts anciens, est en augmentation du fait du nouveau programme d'Intracting CDC et d'une demande plus forte des communes.



Budget annexe Chaleur renouvelable :

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de l'ensemble de nos 4 contrats de prêts en cours est de **1 513 595.31 euros** (1 576 954 € en 2024) :

- 1 emprunt à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 1 emprunt à la Banque des Territoires

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes passés chaque année pour une durée de 20 à 25 ans pour financer les travaux de réseaux de chaleur. Ils sont remboursés (capital et intérêt) par la vente de la chaleur dont le prix de vente est calculé pour permettre notamment le remboursement de la dette (intérêt et capital).

Budget annexe Photovoltaïque :

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de l'ensemble de nos 4 contrats de prêts en cours est de **1 374 212 euros** (981 697 € en 2024) :

- 1 emprunt à la Banque Populaire
- 2 emprunts à la Banque Postale
- 1 emprunt à la CDC

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes ou variables avec la CDC (+0.75 % au-dessus du livret A), passés chaque année pour une durée de 10 à 20 ans pour financer les travaux d'installations photovoltaïques. Ils sont remboursés (capital et intérêt) par la vente de l'électricité dont le prix de vente permet notamment le remboursement de la dette (intérêt et capital).

6. Orientations générales et budgétaires 2026

Les orientations suivantes ont été présentées au Bureau Syndical du 19 décembre 2025 avant d'être proposées au Comité Syndical. Elles tiennent compte de l'évolution des missions envisagées, des objectifs de réalisation des projets et des prévisions financières exposées ci-dessus.

Elles ont été préparées par service dans le cadre d'un travail très détaillé.

6-1 – Organisation du SDE65, moyens humains et matériels

Objectifs cibles : Poursuivre la réorganisation du SDE65 – Sécuriser nos interventions – Consolider nos finances – Renforcer notre communication - Renouveler les matériels.

Domaine	Service concerné	Orientations principales	Rappel Budget 2025	Orientations Budgétaires 2026
Organisation du SDE65, moyens humains et matériels	Direction et pôle administratif	Gouvernance, pilotage et organisation : <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de l'exécutif, mise en place du bureau et des commissions - Préparer un nouveau projet de service pour la nouvelle mandature - Faire évoluer nos statuts pour prise en charge de la compétence gaz - Recruter une nouvelle secrétaire de Direction et du Président - Travaux : extension du garage et aménagement des archives - Outils informatiques : logiciel métier, dématérialisation des courriers - Mise en place de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux) - Renouvellement complémentaire santé 	Charges de personnel 2 650 k€	Dépenses de fonctionnement maintenues au même niveau Extension du garage 500 k€
		Consolider nos finances : <ul style="list-style-type: none"> - Consolider les équilibres budgétaires : du compte principal et des budgets annexes sur le long terme - Actualiser notre convention de moyens avec la SEM - Rechercher de nouvelles ressources financières 		
		Renforcer notre communication : <ul style="list-style-type: none"> - Editer un guide du délégué du SDE65 - Réaliser des réunions territoriales pour informer les nouveaux élus - Définir et réaliser le plan de communication 2026 		
		Renouveler les matériels : <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de 1 VL, 1 VU - Renouvellement informatique classique 		

6-2 – service Réseaux de distribution électrique et de télécommunication

Objectifs cibles : Maintenir et sécuriser le réseau de distribution électrique tout en poursuivant l'enfouissement des lignes – Renforcer le suivi du contrat de concession – Développer les bornes de recharge des véhicules électriques – Equiper les sites isolés.

Domaine	Service concerné	Orientations principales	Rappel Budget 2025	Orientations Budgétaires 2026
RESEAUX ELECTRIQUES	Réseaux	Travaux d'électrification : <ul style="list-style-type: none"> - Solder les programmes 2023 au plus tôt et actualiser le montant des AP - Etablir un schéma prévisionnel des investissements d'enfouissement avec les communes les plus importantes - Maintenir un volume important de travaux d'électrification/ sécurisation/ enfouissement mais en réduisant les programmes sur fonds propres - Engager les nouvelles opérations d'alimentation des sites isolés en énergies renouvelables : 1 nouveau projet photovoltaïque à réaliser et 2 à lancer 	Budget Investissement : 10 200 k€ HT	Budget en baisse Soit 8 000 k€ HT Environ
		Contrat de concession Enedis : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le contrôle externalisé des ouvrages et de la concession - Renforcer le contrôle interne des travaux et la sécurité des chantiers 		
RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES	Réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et solder le programme d'extension du réseau - Lancer un Appel à initiative privée pour équiper les parkings touristiques - Suivre l'avancement du SDIRVE - Améliorer la qualité du service 	Investissement réalisé : 320 k€	Budget d'investissement de l'ordre de 500 k € TTC

6-3 – Service Eclairage public

Objectifs cibles : Maintenir l'effort consenti ces dernières années pour poursuivre les rénovations de l'éclairage public en Leds – Accompagner les opérations d'enfouissement de réseaux - Consolider et optimiser notre organisation – Maitriser le budget de fonctionnement - Accompagner la RICE du Pic du Midi de Bigorre et le label UNESCO.

Domaine	Service concerné	Orientations principales	Rappel 2025	Orientations Budgétaires 2026
ECLAIRAGE PUBLIC Fonctionnement	Eclairage public	<p>Consolider et optimiser notre organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement des nouvelles missions de maintenance, en particulier pour les clients externes : IRVE, feux de signalisation et panneaux photovoltaïques... - Développer les travaux en régie pour prendre en charge les candélabres accidentés - Géoréférencer les réseaux en zone rurale - Participer au PCRS <p>Maîtriser le budget de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le suivi analytique et comptable - Clarifier les offres aux autres entités, non adhérentes <p>Relance de la RICE du Pic du Midi de Bigorre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'obtention du label Unesco dans le cadre d'une gouvernance renforcée avec le CD65 - Mettre à jour le guide de l'éclairage extérieur - Mettre en place un forum de l'éclairage public 	fonctionnement du service : 2 100 k€	Budget de fonctionnement maintenu
ECLAIRAGE PUBLIC Investissement	Eclairage public	<p>Rénovation de l'éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terminer les programmes « Tête en Led » en cours - Préparer un nouveau programme « Tête en Led » 2027 - Poursuivre les opérations programmées antérieurement mais limiter les nouveaux engagements <p>Eclairage des stades et illuminations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir cette prestation complémentaire afin de répondre aux demandes mais sans participation financière du SDE65 <p>Accompagnement des opérations d'enfouissement de réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les budgets correspondant aux opérations en travaux <p>Lutte contre la pollution lumineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le programme de restauration de trames sombres en lien avec le PNP - Mettre en place un orthophotoplan nocturne sur l'aire de la CATLP 	10 100 k€ TTC	Budget d'investissement en baisse de l'ordre de 8 M € TTC

6-4 – Service Transition énergétique

Objectifs cibles : Poursuivre notre engagement dans la transition énergétique - Réduire la facture énergétique des communes et EPCI – Développer les énergies renouvelables.

Domaine	Service concerné	Orientations principales	Rappel 2025	Orientations 2026
CONSEIL EN ENERGIE	Transition énergétique	<p>Achat d'énergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le marché d'achat d'énergies pour la période 2026-2028 - Poursuivre l'accompagnement des acheteurs publics pour l'achat d'énergies <p>Accompagner les communes sur les économies d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Edu'Renov à poursuivre - Développer le parcours «Bâtiments Publics» avec l'AREC <ul style="list-style-type: none"> - Pré-diagnostics et notes techniques - audits énergétiques - accompagnement à la rénovation - Journée sur le parcours «Bâtiments Publics» - Poursuivre le suivi des consommations (Deepki) et la base de données bâtiments publics <p>Renforcer les partenariats régionaux et nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le parcours «Bâtiments Publics» en lien avec l'AREC - Déploiement du programme « Les GÉNÉRATEURS d'Occitanie » avec l'AREC - Suivre le programme Edu'Rénov avec la CDC - Poursuite du programme ACTEE avec la FNCCR et l'animation chaleur avec l'ADEME <p>Suivre les conventions de partenariat avec les EPCI pour le conseil en énergie (réunions périodiques)</p>	de l'ordre de 400 K€ (Études et moyens)	de l'ordre de 400 K€
ENR ELECTRIQUES (budget annexe)	Transition énergétique	<p>Développer les projets d'autoconsommation : Accompagner les collectivités</p> <p>Développer la supervision et la maintenance des installations PV : au profit des collectivités et de la SEML Ha-Py Energies</p> <p>Suivre les démarches territoriales d'émergence de projets ENR en lien avec le Département et la Chambre d'Agriculture</p> <p>Réaliser 4 à 6 projets : Les recettes seront en hausse (vente d'énergie)</p> <p>Actualiser le Schéma départemental de développement des ENR</p>	Budget annexe Investissement 861 K€ Fonctionnement 150 k €	Budget annexe Investissement de l'ordre de 600 K€ Fonctionnement de l'ordre de 200 k €
RESEAUX DE CHALEUR (budget annexe)	Transition énergétique	<p>Consolider la Régie chaleur et équilibrer les comptes : actualisation des polices d'abonnement</p> <p>Exploiter les 6 réseaux en service : Castelnau-Magnoac, Luz-Saint-Sauveur, Ibos, Trie sur Baïse, Odos, Loures-Barousse</p> <p>Finaliser le projet de Loures-Barousse</p> <p>Accompagner le développement de nouveaux projets</p>	Budget annexe Investissement 255 K€ Fonctionnement 730 k €	Budget annexe Investissement de l'ordre de 200 K€ Fonctionnement de l'ordre de 730 k €
CHALEUR RENOUVELABLE (budget principal)	Transition énergétique	<p>Contrat Chaleur Renouvelable Territorial et animation Chaleur Renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place l'animation Chaleur Renouvelable - Gérer le Fonds Chaleur (contrat territorial) à l'échelle départementale selon les objectifs affichés - Préparer le renouvellement des contrats avec l'ADEME 	Fonctionnement : 100 k € Mandatement pour tiers : 3 900 K€	Fonctionnement 100 k € Mandatement pour tiers : 3 600 k€

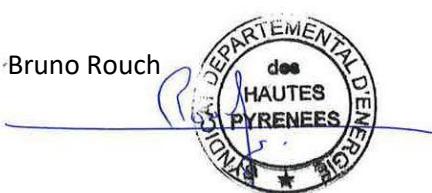
6-5 – SEML Ha-Py Energies

Objectifs cibles : - Poursuivre la mise en œuvre de la SEML Ha-Py Energies et sa diversification

Domaine	Service concerné	Orientations principales	Rappel 2025	Orientations Budgétaires 2026
SEML HA-PY ENERGIES	Transition énergétique	<p>Gérer la SEM suite à augmentation du capital :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le projet de service de la SEM et en particulier son émancipation vis-à-vis du SDE65 (modification de la convention de gestion) <p>Réaliser de nouveaux ouvrages photovoltaïques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser de nouvelles centrales au sol - Développer et réaliser deux projets d'ombrières avec la société HAPYGREEN - Mettre en service de nouvelles toitures PV de la SEM <p>Développer de nouveaux projets photovoltaïques, conformément au business plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre des participations dans de nouvelles sociétés projets (SPV) Lancer les sociétés Hélios Tarbes et Hapy Green <p>Développer des projets en autoconsommation individuelle et collective, et des projets de moyenne surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> En accompagnement ou en tiers-financement <p>Diversifier l'activité de la SEM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer la société HAPYESTERA par la réalisation de plusieurs chaudières - Créer une société de production et distribution de plaquettes forestières sur la base d'une nouvelle plate-forme - Investir dans un projet bio-déchet - Mettre en place un partenariat de projet sur la méthanisation - Avancer sur la faisabilité d'une petite unité éolienne 	Investissement (capital) 400 k € Fonctionnement 120 k €	Investissement 400 k € Fonctionnement 150 k €

Proposé par le Directeur du SDE65

Bruno Rouch



Approuvé par le Président du SDE65 pour présentation au Comité Syndical du 19 décembre 2025

Patrick Vignes



Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

ANNEXE : Principales réalisations 2025

1 - Les missions du SDE65 dans le domaine de l'énergie

Le Service ENERGIE a été créé au 1^{er} février 2020, à l'occasion de la réorganisation générale des compétences du SDE65. Il regroupe les thématiques suivantes : Efficacité Energétique, Groupement d'achat d'énergies, Réseaux de Chaleur, Animation Chaleur Renouvelable, Electricité Renouvelable et Sites isolés. Il est composé de 10 agents, fin 2025, dont 2,5 au titre de la SEML Ha-Py-Energies.

Groupement d'achat d'énergies :

Au 1^{er} janvier 2022 a débuté la nouvelle période du Groupement d'Achat d'Énergies, porté par le SDE65 en partenariat avec le SDE du Tarn et 10 autres Syndicats d'Energie, pour une durée de 3 ans (2022/2024 – MET2021). Compte tenu des incertitudes concernant les réformes du marché de l'énergie et de l'ARENH, ce marché a été prolongé d'une année, pour l'année 2025, via un nouveau marché subséquent.

Un nouvel accord-cadre (MET2023) a également été conclu pour une année afin de satisfaire les acheteurs publics qui souhaitaient intégrer le groupement d'achat.

Pour rappel, les fournisseurs retenus jusque fin 2025 sont EDF pour les 3 lots constituant le marché de fourniture d'électricité, et Total Energies pour le lot concernant le gaz.

Le groupement a également finalisé le renouvellement du Groupement d'achat Electricité et Gaz pour la période 2026-2028 (3 ans). L'attribution des fournisseurs est validée depuis Juin 2025. Les lauréats pour les lots relatifs à la fourniture d'électricité sont Engie, EDF, Total Energies et Alterna Energie. La fourniture de gaz est confiée à Total Energies comme lors du précédent marché. Le groupement a pris position sur le marché permettant de fixer le prix unitaire et couvrir 100 % des volumes d'électricité pour 2026 et 2027. Concernant la fourniture de gaz, la position prise sur le marché par le groupement porte sur la totalité de la période 2026-2028. Une baisse significative des prix du MWh est à souligner par rapport à l'accord-cadre précédent.

Il est à noter que depuis 2022, étant donné la flambée des coûts de l'énergie et l'impact financier conséquent pour les collectivités, le Bureau Syndical a décidé de rendre gratuit le service Groupement d'achat aux collectivités.

Conseil en Efficacité Energétique :

Le suivi de l'ensemble des EPCI du département est assuré par le service CEE constitué de 2 agents, répartis sur l'ensemble du territoire. Les conventions avec les EPCI se poursuivent à titre gracieux pour l'année 2025, suivant la décision prise par les élus du SDE65.

L'accompagnement des collectivités est effectué directement par les Conseillers en Efficacité Energétique qui produisent des pré-diagnostic et des notes techniques (64 études en 2025), également en ayant recours à des bureaux d'études pour la production d'audits énergétiques.

7 bâtiments ont ainsi pu bénéficier d'un financement dans le cadre du programme ACTEE+. Une ingénierie interne est également en place afin de répondre aux demandes des collectivités pour les bâtiments <1000m².

Par ailleurs, la finalisation du paramétrage de l'application DEEPKI permet à l'ensemble des communes adhérent au Groupement d'achat d'énergies de pouvoir suivre directement leur consommation d'énergie, et l'analyser afin d'engager des opérations de diminution de la consommation et de sobriété énergétique.

Au 1^{er} février 2024 est entrée en vigueur la convention entre le SDE65 et la CATLP concernant la mise à disposition de l'outil DEEPKI. Le service Environnement de la Communauté d'Agglomération bénéficie depuis d'un accès aux données des communes de la CATLP, sous réserve de leur accord préalable.

Ainsi, le Service est proposé à titre gratuit aux collectivités, suivant une convention de partenariat à titre gracieux reconduite avec les 8 intercommunalités pour la période 2022-2026 :

- CC Aure Louron
- CC Plateau de Lannemezan
- CC Neste-Barousse
- CC Haute Bigorre
- CC Pyrénées Vallées des Gaves
- CC Pays de Trie et du Magnoac
- CC Adour-Madiran
- CC des Côteaux du Val d'Arros

L'équilibre budgétaire du service de conseil en efficacité énergétique est assuré en partie via le financement offert par l'appel à projet ACTEE ainsi qu'un financement de la Banque des Territoires dans le cadre du programme Edu'Renov (pour 1 ETP), le restant étant pris en charge par la Taxe sur l'Electricité. Ce nouveau partenariat avec la Banque des Territoires est dédié à la rénovation énergétique du bâti scolaire et oriente par conséquent l'activité du SDE65 sur ce segment. C'est ainsi qu'en 2025, 4 groupes scolaires ont été accompagnés et 20 nouvelles études sont planifiées pour 2026.

Réseaux de chaleur – énergie biomasse et géothermie :

Castelnau-Magnoac : la première installation du SDE65 est en service depuis octobre 2017. Elle permet d'alimenter avec une chaufferie 100% biomasse - ESTERA (300 kW) l'EHPAD Saint Joseph et deux logements communaux. En 2023, la mise en service de l'extension de ce réseau de chaleur a permis d'alimenter la Maison de l'Education (ancien collège de Castelnau-Magnoac). Cette chaufferie est gérée par la société ESTERA via un contrat de fourniture de chaleur et le SDE se charge de la vente de la chaleur aux abonnés.

Luz-Saint-Sauveur : le réseau de chaleur de Luz Saint Sauveur a été mis en service le 23 septembre 2021. Il permet d'alimenter en chaleur cinq abonnés, à savoir : le collège de Luz, le groupe scolaire, l'EHPAD Ramondias, la Maison de la Vallée et un particulier. La production de chaleur s'élève à 1,2 GWh/an. Ce projet a consommé environ 470 tonnes de plaquettes forestières et il a permis d'éliminer environ 130 000 litres de fioul.

Saint Lary Soulan : le SDE65 a rétrocédé la compétence à la commune de St-Lary-Soulan qui redevient Maître d'ouvrage du projet. Pour rappel, le réseau de chaleur devrait desservir les bâtiments suivants : Thermes, hôtel Sensoria, écoles primaire et maternelle, Office du Tourisme, église – presbytère, mairie et gymnase, ainsi que des résidences privées dont le périmètre n'est pas arrêté.

Le SDE65 a également rétrocédé le Permis de construire à la commune de Saint-Lary (début 2025).

Trie sur Baïse : le réseau de chaleur de la commune de Trie sur Baïse a été mis en service en octobre 2023. Ce réseau de chaleur permet d'alimenter l'EHPAD les Rives du Pélam, le Collège Astarac Bigorre et le siège de la Communauté de Communes.

Ibos : le réseau de chaleur dont la production se fait par le biais d'une pompe à chaleur – géothermie sur nappe a été mis en service début novembre 2023. Ce réseau de chaleur permet d'alimenter dans un premier temps l'école maternelle, la cantine, le centre de loisirs et l'école passerelle. Suite à la rénovation énergétique globale du Centre COMET, celui-ci a été raccordé et mis en service le 1^{er} novembre 2025.

Odos et Loures-Barousse : les marchés de fourniture de chaleur permettant d'acheter de la chaleur clés en main à un opérateur ont retenu l'opérateur ESTERA. Ce dernier se charge de l'approvisionnement en combustible, de la maintenance préventive et curative, et il vend au SDE65 de la chaleur à l'entrée du réseau de chaleur.

Le réseau de chaleur d'Odos a été mis en service le 1^{er} novembre 2024.

Le réseau de chaleur de Loures-Barousse a été mis en service le 1^{er} septembre 2024. Le Collège de la Barousse sera raccordé à compter du 1^{er} septembre 2026.

Bazus-Aure : le SDE65 a accompagné la commune via un mandat de maîtrise d'ouvrage, afin d'installer une chaudière biomasse, à granulés, mise en service en 2024.

Dépenses d'investissement 2025 : 100 000 k€ (raccordement Centre COMET à Ibos + travaux cuves appoint gaz à Trie-sur-Baïse)

Mise en place de la Régie « Réseaux de chaleur »

La création de la Régie Réseaux de chaleur a été officialisée le 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'Exploitation :

En application de l'article R. 2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Comité syndical désignés comme membres du Conseil d'Exploitation doivent y détenir la majorité des sièges.

Ainsi, le Conseil d'Exploitation de la Régie est composé de sept membres selon 2 collèges :

- Collège des membres du Comité Syndical (4 membres),
- Collège des membres extérieurs, représentant en particulier les usagers (3 membres).

Les membres du Conseil d'Exploitation sont :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| ✚ M. Ange MUR | ✚ M. Hervé MARCHAND |
| ✚ M. Philippe BERARDO | ✚ M. Pierre ABADIE |
| ✚ M. Emmanuel ALONSO | ✚ M. Frédéric BONNEBAIGT |
| ✚ M. Claude CAZABAT | |

Monsieur Ange MUR a été élu Président du Conseil d'Exploitation lors de la séance d'installation en date du 15 janvier 2025.

Le Comité Syndical du SDE65, par délibération en date du 27 septembre 2024, a nommé Monsieur Arnaud LARVOL à la direction de la Régie.

A ce jour, 4 Conseils d'Exploitation ont eu lieu. Les principales décisions du Conseil d'Exploitation ont été les suivantes :

- Réévaluer les tarifs sur les réseaux de chaleur pour équilibrer les budgets d'exploitation.
- Surseoir à statuer sur les prochaines demandes de transfert de compétence en attendant que la situation financière de la Régie se stabilise.

Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) :



Le SDE65 est lauréat depuis novembre 2019 du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME. Ce contrat permet au SDE65 d'être opérateur territorial du Fonds Chaleur de l'ADEME : accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés dans leur réflexion pour la production d'énergies renouvelables thermiques (géothermie, solaire thermique, bois énergie) pour des installations dédiées ou des réseaux de chaleur.

L'ADEME a également délégué au SDE65 la gestion du Fonds Chaleur. Concrètement, les porteurs de projets qui souhaitent bénéficier de l'aide Fonds Chaleur (études et investissement) doivent passer par le SDE65 pour réaliser la demande. Des commissions d'attribution des aides sont organisées périodiquement afin de valider les dossiers de financement instruits au SDE65.

Après avoir dépassé les objectifs du CCRT 2020—2023, la nouvelle candidature du SDE65 au CCRT pour la période 2024-2026 a été retenue début janvier 2024, avec un objectif de production de 14GWh EnR /an à l'horizon 2026 pour les installations en service.

En 2025, les résultats du CCRT sont :

- 16 installations financées en phase travaux pour un total de 3.8 GWh EnR/an (soit 85 % de l'objectif 2026 au cumul des années 2024 et 2025) et un montant de subvention de 2.6 M€
- 18 études financées, pour un total de 295 k€

Mission Chaleur Renouvelable :

Le SDE65 est de nouveau lauréat de l'AMI Animation Chaleur Renouvelable lancé et financé par l'ADEME, pour la période 2024-2026. Cette mission est également financée par la Région et le Département. Cette mission, historiquement portée par l'URCOFOR sur la partie bois énergie, a été élargie à la chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique, bois énergie).

Cette mission vient compléter le Contrat Territorial et apporte de l'ingénierie sur ces projets.

Elle a pour rôle d'accompagner les maîtres d'ouvrage, de les informer et de les sensibiliser à l'usage de la chaleur renouvelable, pour permettre le développement de projets durables et résilients. Son autre vocation est la participation à la structuration de l'approvisionnement en combustible bois (plaquette forestière en particulier) afin de sécuriser en qualité et en quantité les approvisionnements.

En 2025, les deux missions ont engagé conjointement un travail de communication et de sensibilisation des maîtres d'ouvrages avec la production de mini-films, nouvelle plaquette, interview de porteurs de projets etc...

Avec ces deux contrats, le SDE65 se positionne en guichet unique des aides du Fonds Chaleur sur le département.

Le portefeuille de projets accompagnés par ces 2 missions en 2025 (CCRt + Mission CR) est de 105 projets.

Développement des énergies renouvelables sur sites isolés :

Aucune installation photovoltaïque n'a été réalisée en 2025. Les travaux au refuge des Oulettes de Gaube ont été étudiés en 2025 et seront réalisés en 2026.

3 nouvelles installations sont actuellement à l'étude et pourraient être réalisées en 2026 sur les sites suivants :

- Refuge du Bastan à Vielle-Aure - Refuge du Haugarou à Aucun - Cabane de berger à Aspin-Aure

Renouvellement de l'accord-cadre, concernant les sites isolés, réalisé en 2024.

Montant des dépenses pour l'année 2025 : 42 000 €. Ce montant correspond aux factures d'acompte des travaux prévus en 2026.

Développement de la production photovoltaïque en 2025 :

75 études de faisabilité sur diverses toitures et terrains des communes, en vente en totalité et autoconsommation.

3 installations ont été réceptionnées : Salle des fêtes à Lamarque-Pontacq 81 kWc – Centre Pierre Comet à Ibos 36 kWc – Ombrières à Salles-Adour 99 kWc.

3 installations ont été mises en service : Padel à Lahitte-Toupière 99 kWc - Salle des fêtes à Louit 36 kWc - Salle des fêtes à Izaourt 36 kWc .

4 installations dont les travaux sont programmés pour début 2026 :

- Extension du padel de Lahitte-Toupière - 36 kWc
- Salle des fêtes de Castéra-Lou 36 kWc
- Salle des fêtes d'Escondeaux 36 kWc
- Salle polyvalente de Salles Adour 100 kWc

Dépenses d'investissement 2025 : 167 000 € (budget annexe)

Développement de la production hydroélectrique :

Le SDE65 n'a pas porté de projet en 2025.

Activités de la SEML Ha-Py Energies :

La SEML Ha-Py Énergies a été créée en mars 2020 par le SDE65 et le Crédit Agricole Energies Nouvelles. Son action s'étend à l'ensemble du territoire des Hautes-Pyrénées. Conformément à l'article L 1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce une activité d'intérêt général consistant à réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production, de valorisation, de distribution, de stockage et de fourniture d'énergie utilisant les énergies renouvelables. Elle peut également réaliser ou apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie ou de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

Aujourd'hui son actionnariat s'est diversifié avec l'entrée du Département des Hautes-Pyrénées en 2021 et de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2022. Son capital social est de 8 770 000 euros au 31 décembre 2025 (52,34 % SDE65; 29,64 % CD65; 9,01 % CAPGEN; 9,01 % CDC).

Son rapport annuel 2024 présenté en Comité Syndical du 19 septembre 2025 fait état d'2,5 ETP, via une convention de mise à disposition de moyens humains et matériels du SDE65. Le bilan est de 4 895 993,60 €, avec un chiffre d'affaires de 142 156,70 € et un résultat net positif est de 24 717,54 €.

L'état de ses participations dans le capital social de 7 sociétés projets est le suivant :

Nom SPV	Participation SEML	Commune	Puissance centrale	Typologie projet
DéchEN65.1	80 %	Capvern	2,925 MWc	Sol
HaPy01 Rabastens	49 %	Rabastens de Bigorre	1,4 MWc	Toiture
HaPy02 Rabastens	49 %	Rabastens de Bigorre	2,12 MWc	Ombrière
HaPy03 Orleix	49 %	Orleix	2,17 MWc	Ombrière
HapyCoop	49 %	Multiples	De 0,3 à 1 MWc	Sol
EQuEau Energie	25 %	Oursbelille	4,99 MWc	Sol
ENR ADOUR	7,5%	Institution Adour	Plusieurs MWc	Flottant
Hapy04 Bours	49 %	Bours	4,99 MWc	Sol
Hapy06 Oroix	27 %	Oroix-Pintac	11,3 MWc	Sol

Les orientations 2025 sont multiples : diversification des filières d'actifs (bois-énergie, biogaz), diversification des activités de la Société (prestations d'ingénierie), diversification des typologies de projets photovoltaïques (projets <500 kWc), augmentation des ressources humaines (notamment administrative et juridique).

Etudes et développement de projets : le SDE65 a autorisé la SEML à prendre des participations dans 2 nouvelles sociétés de projets : HAPYESTERA en partenariat avec la société ESTERA (production chaleur renouvelable) et HAPYGREEN en partenariat avec la société ETCHART Energies (ombrières PV de parking).

En 2025, les services d'ingénierie de la SEML ont accompagné plusieurs collectivités concernant des projets PV en autoconsommation, de la phase « Etudes » à la phase « Maîtrise d'œuvre ».

2- Réseau de recharge des véhicules électriques :

Le SDE65 a développé sur le département des Hautes-Pyrénées un ensemble de 116 bornes de recharge, un hub de charge et 8 superchargeurs (sur 57 communes) pour les véhicules électriques et hybrides dans le cadre d'un schéma cohérent. Ce réseau fait partie du réseau régional REVEO qui couvre l'Occitanie. Le service est payant pour les usagers et pour l'instant gratuit pour les collectivités qui hébergent sur leurs territoires les bornes.

En 2025 : Le groupement des syndicats d'Occitanie faisant partie du groupe Réveo a lancé un nouvel appel d'offres de supervision et de déploiement de bornes IRVE en 2024. Ce marché est effectif en 2025.

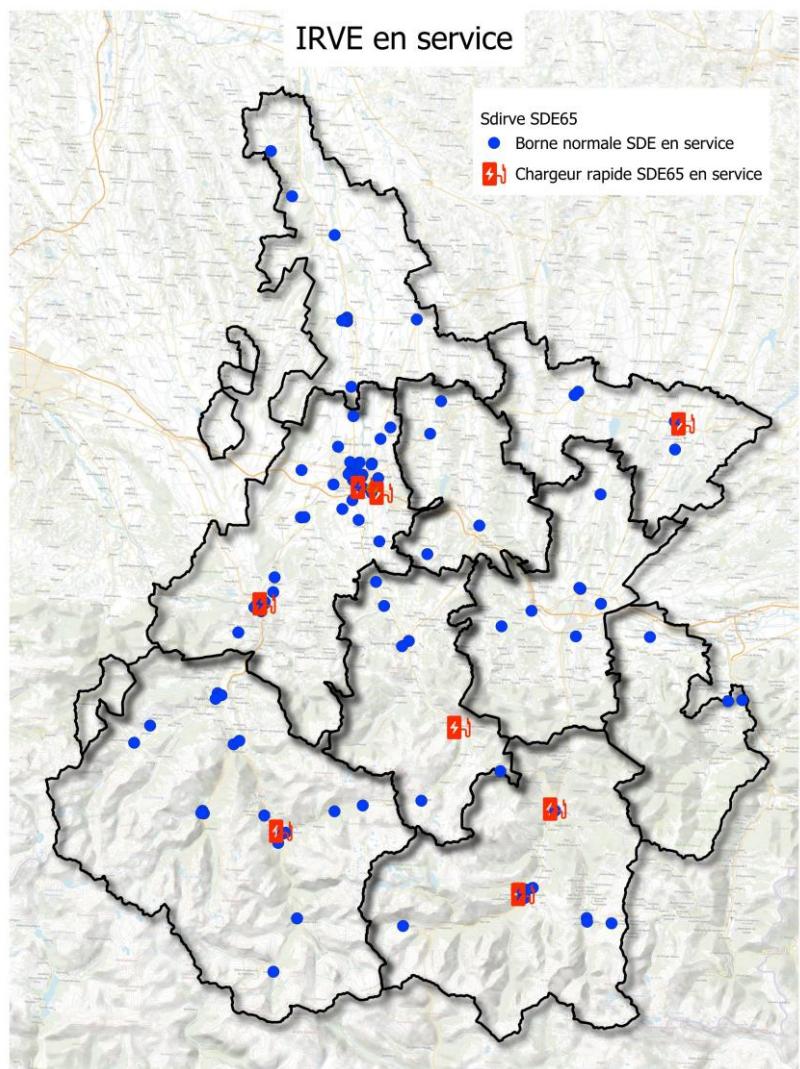
Le SDE65 a changé de solution de supervision des bornes et utilise désormais le logiciel Load Motion développé par la société Load Stations. L'ensemble des bornes et chargeurs ont fait l'objet d'un re-paramétrage sur site leur permettant de fonctionner avec la nouvelle application de supervision. En vue de la disparition progressive des fréquences téléphoniques 2G/3G, des modems 4G ont été posés sur les 83 bornes type TotalG2.

En matière d'installations :

- 8 nouvelles bornes à charge normale (22 kVA) et 2 superchargeurs (50 et 100kVA) ont été mis en service en 2025,
- 11 bornes à charge normale (22 kVA), 11 Wallbox (7 kVA), 10 hub de charge (7 et 22 kVA), 3 superchargeurs (100 kVA) et 2 super chargeurs (50 kVA) sont en cours d'installation.
- 9 bornes 22 kVA sont en cours de repositionnement pour mieux répondre aux besoins des usagers ou suite à des aménagements de voirie réalisés par les communes.

Charge de fonctionnement 2025 :

292 000 € au 31/10/25, estimé à 350 000 € H.T. au 31/12/2025 (fourniture, énergie et personnel) pour une recette de 338 000 euros H.T. (au 31/12/2025) de la part des usagers et des communes bénéficiaires. Ce service affiche donc un léger déficit de 12 000 euros environ.



3 - Electrification 2025 (hors programmes télécom)

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département à Mi-novembre se sont élevés à **6.62 M€ HT (Rappels 2024 : 7.7 M€)**. Soit 110 opérations suivies.

- Secteur rural : 6 M€ (2024 : 6.9 M€ ; 2023 : 6.1 M€)
- Secteur urbain : 0.6 M€ (2024 : 0.8 M€ ; 2023 : 0.6 M€)

Longueur des travaux réalisés et nombre de postes posés :

6.1 km de fils nus ont été déposés

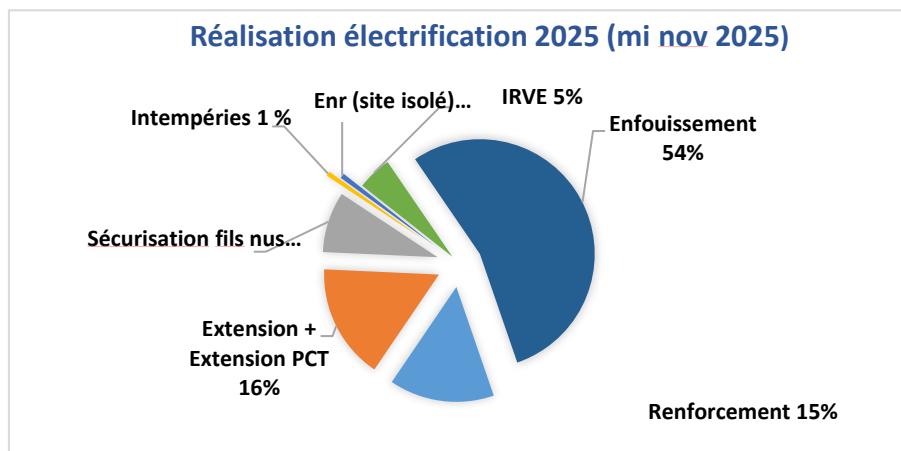
7.75 km de réseau BT aérien ont été renforcés et sécurisés

21 km de réseau BT ont été mis en souterrain et 4 km de HTA

5.4 km d'extension BT ont été réalisés dont 4.9 en souterrain

14 postes de transformation ont été posés

Répartition par programme (en € HT) :



Avancement des programmes par nature (HT) à Mi-novembre 2025

Renforcement	979 039 €
Extension + Extension PCT	1 073 948 €
Sécurisation fil nu	566 645 €
Intempéries	43 735 €
Enfouissement	3 593 948 €
IRVE	318 591 €
Enr (site isolé)	46 323 €
Total	6 622 229 €

2024: 7 711 500 €

2023: 7 097 038 €

Programmes FACE (HT) à Mi-novembre 2025

Renforcement	979 039 €
Extension	283 655 €
Sécurisation	566 645 €
Intempéries	43 735 €
Enfouissement	814 051 €
IRVE	318 591 €
Enr (site isolé)	46 323 €

Programme SDE65 (HT) à Mi-novembre 2025

SDE effacement + complémentaire + SDE article 8	2 226 957 €
Extensions PCT	790 293 €

Article 8	552 940 €
-----------	------------------

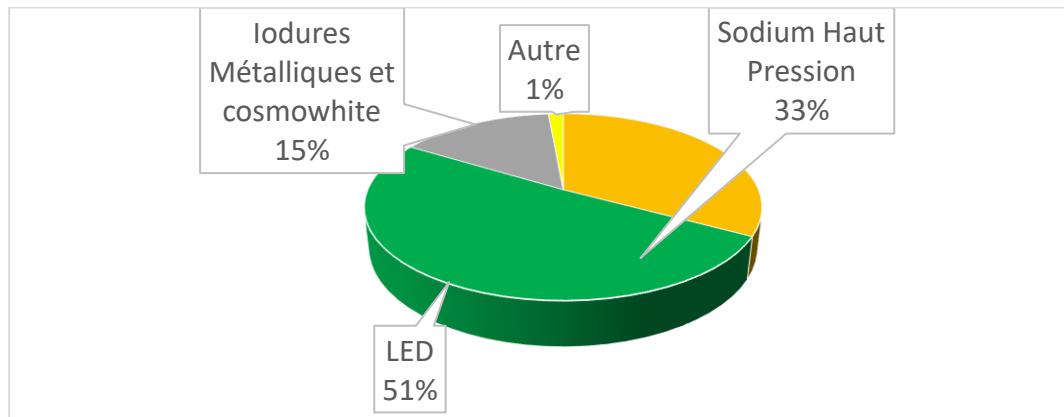
4 - Eclairage public

- Situation de l'éclairage public (2025)

Le Système d'Information Géographique (SIG) intègre **68 317 points lumineux**, il nous permet de mieux connaître le patrimoine et d'en améliorer la gestion.

Le SDE65 gère actuellement **59 882 points lumineux** au titre de l'exploitation de l'éclairage public des communes et EPCI.

La répartition par type de source est la suivante :



Le nombre de lampes non conformes aux normes actuelles reste trop important : **864** points soit 1 % du parc, mais diminue fortement d'année en année (**1 878 en 2022, 2 463 en 2020**) = 315 ballons fluorescents et 319 tubes fluorescents.

- Investissements 2025 :

Les investissements ont été marqués par les opérations de reconversion de l'éclairage public engagées, d'une part, pour diminuer les consommations énergétiques et, d'autre part, pour lutter contre les pollutions lumineuses dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi. Ces investissements ont bénéficié en 2024 des dispositifs Fonds vert et des avances remboursables de la Caisse des Dépôts et Consignations (opérations « Tête en Led »).

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département, se sont élevés à **8 000 000 € (pour 351 affaires)**. *Résultat provisoire*.

(Rappels 2024 : 7.355 M€ ; 2023 : 5.360 M€ ; 2022 : 4.301 M € ; 2021 : 4.302 M €)

- Réalisations d'éclairage public 2025 :

Eclairage public					
armoires		lanternes		réseau posé	
nouvelles	rénovées	nouvelles	rénovées	aérien (m)	souterrain (m)
3	8	249	5971	90	8 039

Entretien 2025 :

NB : Les facturations de l'entretien sont faites en début d'année suivante. Le SDE65 assure l'entretien de l'éclairage public :

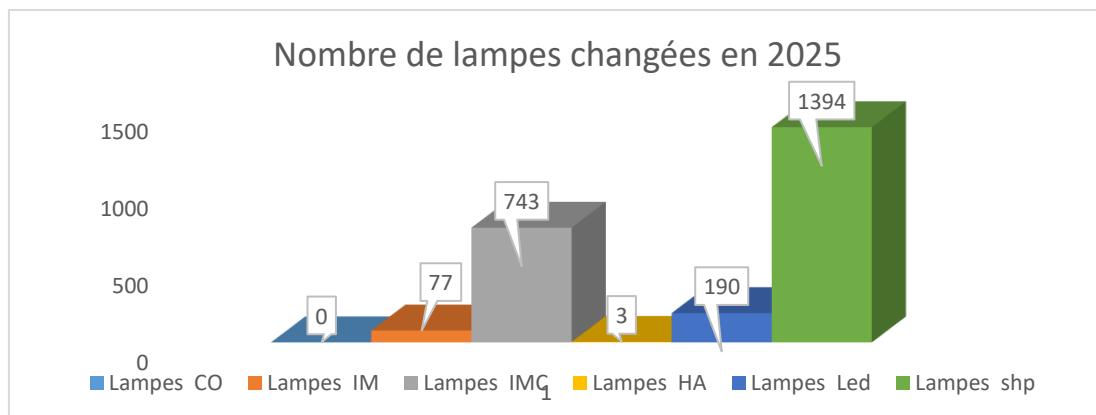
- des communes des Hautes-Pyrénées à l'exception de Tarbes et Lannemezan
- du patrimoine routier départemental (CD65)
- des zones d'activités des communautés de communes et d'agglomération

Nombre de collectivités adhérentes au service en 2025

Nombre de points lumineux entretenus en 2024 : 59 882

Activités maintenance :

- 1 819 lampes ont été changées dans le cadre de nos remplacements systématiques (36 communes + 15 communes par quart)
 - 1 993 dépannages ont été réalisés (dont 41 sur installations sportives).

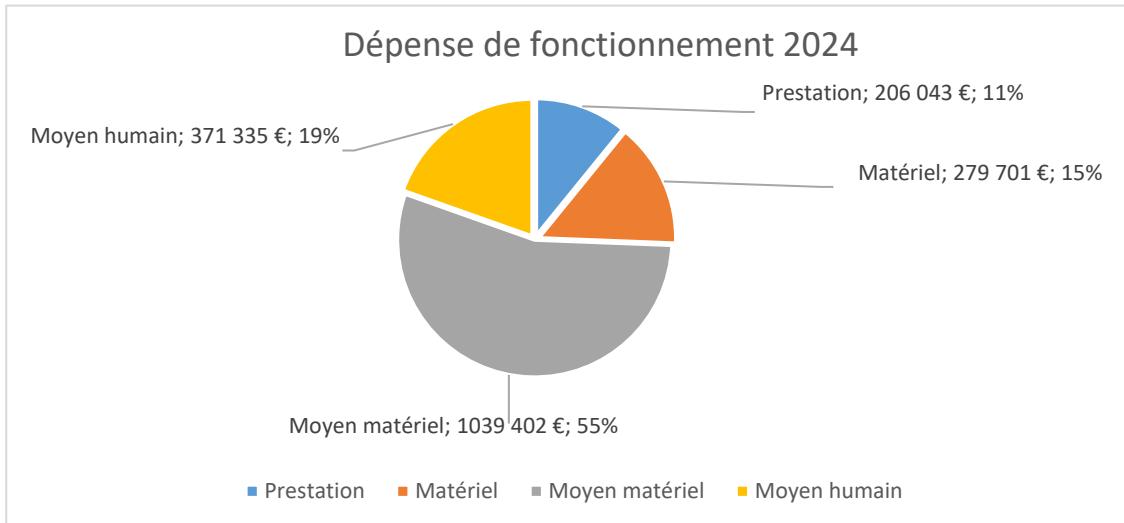


Candélabres accidentés 2025 : 73

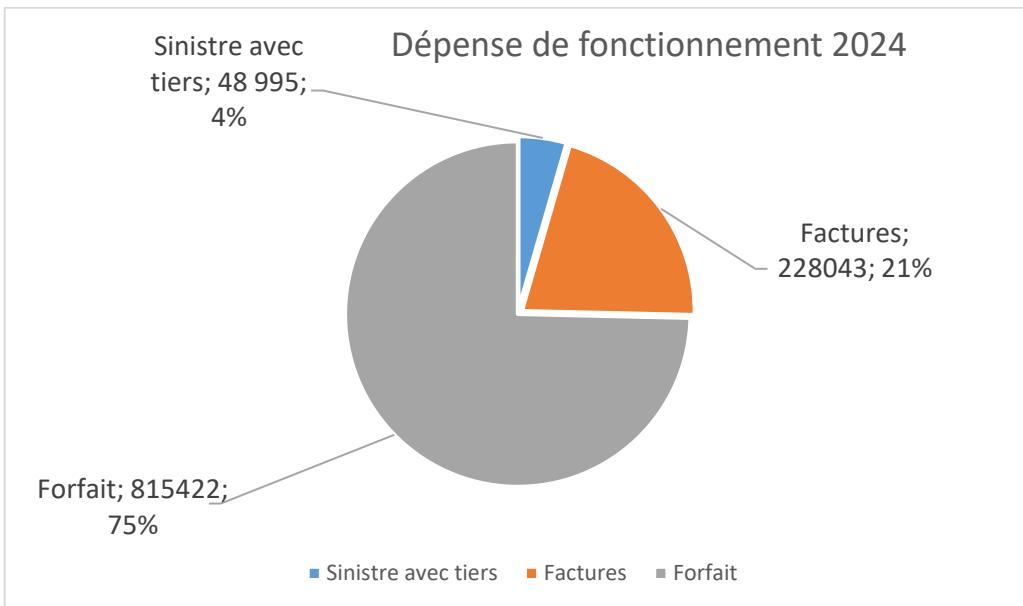
- Nombre d'accidents sans tiers identifiés : 48
 - Nombre d'accidents avec tiers identifiés : 25
 - Budget consacré : 139 441 € dont 90 486 € à la charge du SDE65

Budget d'exploitation (réf. Compte Administratif 2025) :

- **Dépenses 1 896 481 € TTC**
(hors frais administratifs et frais généraux)



- **Participation des communes au service 1 092 460 €**



Le service Entretien est équilibré par l'affectation :

- du programme LUMACTE 100 000 €,
- d'une partie des taxes d'électricité 704 021 €.

2-5 – Feux de signalisation – investissements et maintenance 2024 :

Nombre de collectivités adhérentes à la compétence optionnelle 2024

Nombre de communes.....37

Nombre de sites :

- carrefours : 25
- signalisation ponctuelle : 16

Travaux neufs :

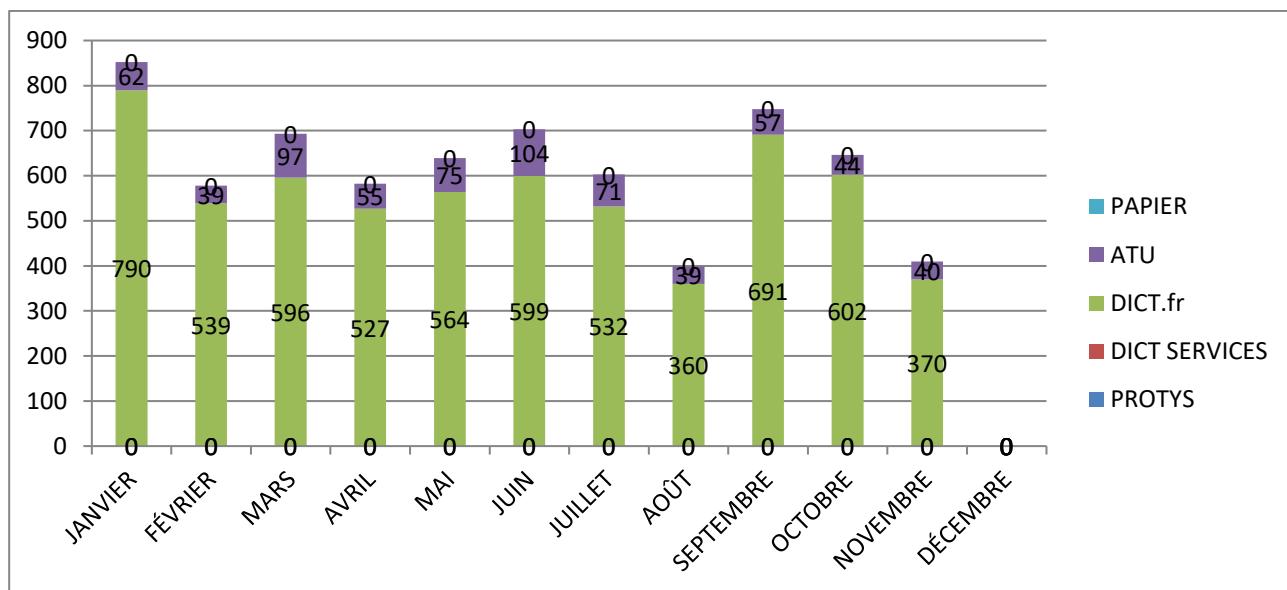
- nombre d'installations nouvelles mises en service : 1

Budget maintenance (réf. Compte Administratif 2023) :

- **Dépenses : 26 209 € TTC**
(hors encadrement et administratif et frais généraux)
- **Participation des communes au service 30 302 € TTC**

2-6 – Exploitation DT-DICT-ATU 2025 :

6 842 déclarations ont été traitées dont 672 ATU.



Nombre d'accrochages de notre réseau : 12

6 - Acquisitions matérielles 2025 :

L'année 2025 a été marquée par l'achat de nouveaux véhicules et la réalisation de travaux d'aménagement intérieur.

Principales dépenses au chapitre 20 :

- **Logiciels** : Nomattitude 5 914 € Minka 10 020 € Setup (Load station) 3 250 €
- **Frais d'études** : 2 928 €

Principales dépenses au chapitre 21 :

- **Travaux bâtiments et extérieurs (hors entretien)** : 54 555 € (travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau d'études)
- **Véhicules** : 36 078 € (1 camion grue)
- **Informatique** : 8 798 € (ordinateurs et tablettes)
- **Équipements techniques** : 48 272 € (ballasts drivers), 20 192 € (armoires de commande), 3 801 € (ballon éclairant) et 4 848 € (appareils de mesure, stations de soudage, perceuses...)
- **Mobilier de bureau** : 4 359 €

7 - Emprunts 2025 :

Budget général :

2 emprunts pour le compte des communes ont été réalisés :

- 1 emprunt Intracting d'un montant de 2 400 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux fixe (2.74 % sur 13 ans à échéances annuelles).
- 1 emprunt avec le Crédit Agricole, pour un montant de 1 311 225 € sur une durée de 15 ans au taux de 3.59 % (échéances annuelles et frais de dossier 400 €).

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de l'ensemble de nos 21 contrats de prêts en cours sera de **17 781 449 euros** (15 117 039 € en 2024) :

- 1 emprunt à la Caisse d'Epargne,
- 1 emprunt à la Banque Dexia CLF,
- 7 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 5 emprunts à la Banque Postale
- 1 emprunt au Crédit Foncier
- 4 emprunts Intracting Caisse des Dépôts.

Budget annexe chaleur renouvelable :

Aucun emprunt réalisé cette année.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de l'ensemble de nos 4 contrats de prêts en cours est de **1 513 595.31 euros** (1 576 954 € en 2024) :

- 1 emprunt à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 1 emprunt à la Banque des Territoires

Budget annexe photovoltaïque :

1 emprunt pour le compte du SDE65 a été réalisé :

- 1 emprunt à taux variable d'un montant de 450 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (livret A + 0.5 % soit 2.2 %, sur 20 ans à échéances trimestrielles).

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de l'ensemble de nos 4 contrats de prêts en cours est de **1 374 212 euros** (981 697 € en 2024) :

- 1 emprunt à la Banque Populaire
- 2 emprunts à la Banque Postale
- 1 emprunt à la CDC

8 - Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE65 (compte 2315)

Le montant des travaux réalisés annuellement était assez stable, autour de 13 M€ dans une fourchette de +- 10 %. Il est en hausse régulière depuis 2021. En **2025, le montant est de 17.5 M€ environ**.

Ce montant était exprimé en TTC dans nos budgets jusqu'en 2021.

A partir de 2022, ce montant est en HT pour les travaux de réseaux électriques et en TTC pour les autres, du fait de la récupération directe de la TVA.

